

35B16

Pointe de l'Eskeur

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Déclassement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Déclassement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Déclassement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Substance extraite**  
 A: Argent, C: Cuivre, O: Orpèbre, U: Autre  
 B: Sable de silice, I: Indéterminé, P: Pierre concassée, X: Calcite  
 G: Gravier, T: Terre grise, R: Roches minérales  
 E: Pierre d'empuronnelle, M: Moraine, S: Sable  
 F: Minerai de fer, N: Terre noire, T: Toute

**Statut du site d'extraction**  
 O: Ouvert sous conditions, C: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure**  
 Terrain réservé à l'État ou soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte  
 à la recherche minière ou à l'exploitation minière par arrêté ministériel  
 Périmètre urbain  
 Terrain soustrait au jalonnement et à la désignation sur carte  
 par arrêté ministériel  
 à la recherche et l'exploitation minières pour le pétrole  
 et le gaz (sans permis)  
 Terrain où le droit de jalonnement et de désignation sur carte  
 est temporairement suspendu  
 Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
 Terrain incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**  
 Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti  
 à des conditions et obligations déterminées par le ministre  
 Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**  
 Terres de catégorie II  
 Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini**  
 Entente Pitagou

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**  
 Mississinon de Bétiampite, Essipik, Mashveulash, Nutsahkuan

**Frontières**  
 Frontière internationale  
 Frontière interprovinciale  
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative  
 au centre de la carte en 1998  
 est de 20°07' ouest avec une  
 variation annuelle décroissante de 12 07'  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 18  
 48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m.E. Coordonnée U.T.M. Zone 18  
**Echelle 1:50 000**  
 1000 0 1000 2000 3000  
 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de  
 différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un  
 plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation  
 des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée  
 qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie  
 et des Ressources naturelles décline toute responsabilité  
 pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit  
 aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

